

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR****RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA18-E164 et RCA18-E165**

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-E164 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 080 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-E165 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES**

PRENEZ AVIS QUE que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **25 avril 2019**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 7 mai 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat